



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 328

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298, AFIN DE CRÉER UNE ZONE COMMERCIALE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 juillet 2014 le règlement n° 298 intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dispositions concernant le zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Sylvain Cormier pour la présentation du présent règlement lors de la séance 4 juin 2018.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. BUT DU RÈGLEMENT :

Le but du présent règlement est de modifier une partie de la zone 69Rec (récréative) et de créer la zone 108C (commerciale), afin de permettre la construction pour de l'hébergement touristique.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 4 juin 2018
- **ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT** le 9 juillet 2018
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 27 août 2018
- **ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION** le 4 septembre 2018
- **AVIS PUBLIC DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER** le 5 septembre 2018
- **ADOPTION DU RÈGLEMENT** le 1^{er} octobre 2018
- **APPROBATION DE LA MRC DE MINGANIE** le 16 octobre 2018
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 16 octobre 2018
- **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR** le 7 novembre 2018

(signé) Pierre Cormier, maire

(signé) Laura Mansbridge, directrice générale adjointe